

**Recommandation relative à la création d'une instance internationale
d'avis, d'observation, de documentation
et d'aménagement linguistique de la langue française
Mons, le 14 octobre 2022**

La collaboration internationale francophone n'est actuellement pas suffisamment organisée en matière de corpus de la langue. D'autres langues, comme l'espagnol, l'allemand, le portugais et le néerlandais ont, pour leur part, reconnu depuis longtemps la réalité de leur polycentration et les avantages qu'elles pouvaient en retirer dans un contexte mondialisé. Pour ces langues, la coopération internationale dans le cadre d'instances ad hoc a permis de les promouvoir et de constituer des corpus, de documenter les pratiques des usagers et d'agir de façon coordonnée sur différentes composantes de la langue, telles que le lexique, l'orthographe ou la grammaire.

La récente expérience du *Dictionnaire des Francophones* a néanmoins montré comment une collaboration d'experts représentant les différentes composantes de la francophonie permet d'aboutir à l'élaboration d'un outil au bénéfice de tous les francophones, qu'ils soient du Nord ou du Sud.

Cet exemple illustre bien qu'une initiative semblable peut s'implanter partout pour peu qu'elle acquière une dimension internationale.

Le multilatéralisme, dans son rapport au corpus, n'a pas que des dimensions linguistiques : il a également des dimensions culturelles et économiques. Il renvoie en effet aussi à des enjeux géopolitiques majeurs, dont l'importance a été soulignée par le Président de la République française lors de son discours sur la langue française et le plurilinguisme à l'Institut de France le 20 mars 2018. Le moment est dès lors venu d'avancer sur la question.

Les membres du réseau OPALE, qui réunit les organismes et instances de politique et d'aménagement linguistiques de Belgique (FWB), de France, du Québec et de Suisse romande, sont également convaincus que le maintien et la promotion de la langue française dans le monde seraient mieux assurés par la mise en place d'une concertation organisée et mandatée qui intègre les pays francophones du Nord et du Sud. Une telle concertation permettrait d'accroître l'accessibilité aux données de langue, aux usages partagés et à ceux relatifs aux variations, qui seraient ainsi régulièrement documentés, ainsi qu'aux discours descriptifs adaptés à cette nouvelle prise en compte des réalités francophones vécues dans toute la francophonie et non plus seulement dans les pays du Nord.

À l'instar des organismes dont le rôle est d'assurer le suivi et la promotion de la position internationale des langues allemande, espagnole, portugaise ou encore néerlandaise, cette concertation pourrait prendre la forme d'une instance explicitement mandatée pour cela,

et pour laquelle on pourrait adopter le nom de « Collège des Francophones ». Ce Collège serait composé d'experts et d'usagers professionnels de la langue issus de toutes les régions francophones du monde. Il serait chargé :

- de favoriser la constitution de corpus de référence en langue française ;
- d'observer les pratiques de la langue française dans ses diverses expressions ;
- de rendre compte de sa variété et de mettre ce patrimoine à la disposition de tous les francophones ;
- de maintenir ainsi l'unité fondamentale du français dans le respect de ses diversités et de ses adaptations aux besoins de ses usagers partout dans le monde ;
- de renforcer un sentiment d'appartenance par adhésion et par choix du fait de la reconnaissance de la responsabilité partagée d'un bien linguistique qui appartient à tous.

Documenter la diversité des formes du français et proposer, dans le cadre d'une démarche multilatérale de concertation, des actions d'aménagement de la langue pour l'ensemble des territoires et des usagers de la francophonie seraient les pierres angulaires de ses travaux, en pleine intelligence avec l'OIF, l'AUF et l'ensemble des partenaires linguistiques actifs sur le terrain des espaces francophones ainsi que des associations issues de la société civile.

Le réseau OPALÉ recommande donc aux responsables des politiques culturelles et linguistiques des États francophones réunis au sein de l'OIF d'étudier les conditions de mise en place d'une telle instance.

Cette proposition pourrait avantageusement être discutée lors du prochain sommet des chefs d'états francophones à Djerba du 19 au 20 novembre de cette année.